





# Aides aux Projets Vacances Dossier d'inscription 2019

AUCUN DOSSIER NE PEUT ETRE ENVOYE DIRECTEMENT PAR UN PARTICULIER C'EST LE REFERENT VACANCES QUI DOIT SAISIR LE DOSSIER SUR L'APV-WEB ET L'ADRESSER AVEC TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES A L'UNAPEI :

- Soit scanné et par mail : apv2@unapei.org
- Soit par courrier à l'Unapei 15 Rue Coysevox 75876 PARIS CEDEX 18

Partie réservée à l'Unapei

1				
Date de réception à l'Unapei  Notre numéro de dossier				
Partie réservée aux porteurs de projets				
Nom du demandeur d'APV				
Prénom du demandeur d'APV				
Référence ANCV Code d'adhérent				
Nom et prénom du référent vacances  Cachet ou nom et adresse de l'association ou de l'établissement				
Afin d'être éligible, l'ensemble de pièces ci-après doit être joint à ce document. <u>Tout dosssier incomplet est automatiquement inéligible</u> . Merci de cocher les pièces jointes :				
<ul> <li>□ l'avis d'imposition 2018 (copie intégrale) ou l'attestation de la CAF mentionnant le QF ≤ 900 €</li> <li>□ la facture ou le devis du séjour pour lequel une aide est demandée (les formulaires d'inscription, les copies de catalogue ou de pages internet ne constituent pas des documents recevables)</li> <li>□ la copie de demande de PCH (frais spécifiques ou charges exceptionnelles) ou la notification de la MDPH</li> <li>□ la copie de demande d'aide financière auprès d'autres organismes pour les personnes bénéficiaires de l'ACTP</li> <li>□ formulaire de demande de dérogation si le prix journalier dépasse 170€</li> <li>+ le descriptif de séjour (extrait du catalogue)</li> <li>□ formulaire "Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel"</li> </ul>				
signé par le bénéficiaire ou son Rerprésentant Légal				

## Programme Aides aux projets vacances (APV) Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel

### Droit d'information des personnes concernées

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n° UE/2016/679 du 27 avril 2016, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) s'engage à ce que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du programme APV ne soient pas transmises ou communiquées à d'autres fins que de permettre à l'ANCV et à l'Unapei de suivre le processus de construction des projets de séjours par les Porteurs de projets, de contrôler les aides consenties dans le cadre du programme APV, et d'effectuer des statistiques concernant l'utilisation des aides consenties dans le cadre de ce programme, ces données étant destinées à ses services et sous-traitants chargés de l'exécution du programme APV.

L'ANCV et l'Unapei s'engagent à respecter et faire respecter par l'ensemble de ses personnels susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du programme APV les obligations suivantes:

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information confiés à l'exception de ceux nécessaires pour les besoins de l'exécution du programme APV
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées ci-dessus
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques dans le cadre de l'exécution du programme APV
- prendre toute mesure de sécurité, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités dans le cadre de l'exécution du programme APV
- procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations à caractère privé recueillies dans le cadre de l'exécution du programme APV à l'expiration du délai de trois ans courant à compter de la date de fin de séjour du bénéficiaire du programme APV.

Le _	/	/	2019	en deux exemplaires
(1 exempl	laire pour le l	pénéficiair	re et 1 exe	mplaire pour l'Unapei)
Nom et	signature	du Bér	néficiaire	e ou du Représentant Légal

CARACTERISTIQUES DU SEJOUR			
<b>A</b>	au au spour des séjours initiés entre juin et décembre de l'année en cours aux vacances doivent être adressées à l'Unapei avant le séjour		
,,	ours nuits) au minimum et au maximum 22 jours (21 nuits)		
O Type de lieu du séjour :	Mer Campagne Montagne Ville NSP (Ne sait pas)		
O Pays du lieu du séjour :	Les séjours hors de l'Union Européenne ne sont pas éligibles		
O Département du séjour :			
• Période du séjour :	Vacances scolaires  Hors période de vacances scolaires		
O Mode(s) de transport utilisé(s) pour se rendre sur le lieu du séjour	Train Autocar Minibus Avion VSL - Véhicule Sanitaire léger Voiture Autre, veuillez préciser :  Ce(s) mode(s) de transport est-il/ sont-ils adapté(s) aux personnes en situation de handicap ou personnes malades ?  Oui Non NSP (Ne sait pas)		
O Moyen(s) de déplacement utilisé(s) pendant le séjour	Train Autocar Minibus Avion VSL - Véhicule Sanitaire léger Voiture Autre, veuillez préciser :  Ce(s) mode(s) de transport est-il/ sont-ils adapté(s) aux personnes en situation de handicap ou personnes malades ?  Oui Non NSP (Ne sait pas)		

O Distance parcourue entre le lieu d'habitation et le lieu du séjour : km			
○ Type d'hébérgement (principal, si c'est un voyage itinérant) :	Village de Vacances – maison familiale Camping (tente, bungalow, mobil-home) Hôtel Hébergement non-marchand, chez des parents ou amis Maison d'accueil (chez l'habitant) Colonie de vacances Gîte rural – chambres d'hôtes – location Auberge de jeunesse / CIS (Centres Internationaux de Séjour) NSP (ne sait pas) Autre, veuillez préciser:		
• Cet hébergement est-il adapté pour l'accueil des personnes en situation de handicap ?	Oui Non NSP (Ne sait pas)		
O Cet hébergement accueille :	Des personnes valides et des personnes en situation de handica Uniquement des personnes en situation de handicap NSP (Ne sait pas)	ар	
O La formule du séjour :	Pension complète Demi-pension Gestion libre NSP (Ne sait pas)		
• Ce séjour est-il	un séjour accompagné un séjour autonome		
• Ce projet a-t-il une dominante sportive ?	Oui Non NSP (Ne sait pas)		
• Ce séjour est-il un séjour en classe transplantée ?	Oui Non		

CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES				
À quel type de public se rattache le bénéficiaire ?				
ENFANTS (âgés de moins de 16 ans)  JEUNES (âgés de 16 à 25 ans)  ADULTES (âgés de 25 à 54 ans)  SENIORS (âgés de plus de 54 ans)  FAMILLES				
Nom	-			
Prénom	-			
Adresse				
Code Postal Ville				
Age				
Sexe Féminin Masculin				
O Le lieu d'habitation est-il en zone urbaine ?	Oui Non			
O La commune dans laquelle vous réidez compte-elle moins de 2000 habitants ?	Oui Non			
O La commune dans laquelle vous résidez bénéficie-t-elle d'un classement en zone de revitalisation rurale ?	Oui Non			
O Statut social / professionnel : O Ty	pes de ressources :			
Elève Etudiant Déscolarisé Salarié en CDI Salarié en CDD ou intérim Sans emploi Retraité Ancien travailleur d'ESAT Travailleur d'ESAT Autre	Salaire Allocation chômage Minimum social Allocations familiales Ressources spécifiques handicap Retraite Aucune ressource Autre, veuillez préciser:			
•	éponse est « Ressources spécifiques handicap endance » (réponses multiples possibles) :			
RSA (Revenu de Solidarité Active)  ASS (Allocation spécifique de Solidarité)  AER (Allocation équivalent retraite)  Allocation veuvage  ASV (Allocation Supplémentaire Vieillesse)  ASPA (Allocation de Solidarité Personne Agée)  RSO (Revenu de Solidarité, DOM)  NSP (Ne sait pas)	AAH (Allocation Adulte handicapé) AEEH (Allocation de l'Education de l'Enfant Handicapé) AJPP (Allocation Journalière de Présence Parentale) PCH (Prestation de Compensation du Handicap) ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) Pension d'Invalidité APA (Allocation Perte Autonomie) Autre, veuillez préciser :			

_		
0	Montant moyen mensuel des ressources du foyer	0 à 500€ 501 à 1 000€ 1 001 à 1 500€ 1 501 à 2 000€ + de 2 001€ Non communiqué
○ Type de logement		Logement autonome FJT Foyer de Jeunes Travailleurs Etablissement spécialisé du secteur social et médico-social Hébergement social ou d'urgence Maison de retraite EHPAD Sans domicile fixe Hébergé par la famille ou amis Autre, veuillez préciser :
0	A combien de temps remonte le dernier départ en vacances?	○ Est-ce un 1er / 2ème / 3ème / + départ aidé ?
	l'année dernière de 1 à 3 ans de 4 à 10 ans plus de 10 ans jamais parti NSP (Ne sait pas)	1er départ aidé 2ème départ aidé 3ème départ aidé Plus NSP (Ne sait pas)
0	Quel est le type de handicap de la	personne : O Séjour en milieu ordinaire / spécialisé
	Cognitif Moteur Mental Psychique Sensoriel (déficit aud Polyhandicap Maladies chroniques Autres	Milieu ordinaire Milieu spécialisé  ◆ Si milieu ordinaire  tif ou visuel)  En autonomie En intégration NSP (Ne sait pas)
0	Cette personne est-elle une	personne malade ? Oui Non
		Questions pour les moins de 25 ans
0	Quel est le niveau d'étude de ce le primaire collège Brevet (DNB)  BEP CAP lycée BAC études supérieures  ◆ Nombre d'années NSP (ne sait pas)	de suivi ou d'accompagnement ?  ☐ Oui ☐ Non  ◆ Si oui de quel type ?  ☐ Mesure d'accompagnement vers l'emploi ☐ Mesure de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance

#### Questions pour les départs en famille



Pour les départs en famille les justificatifs de revenus de tous les membres de la famille partant en vacances sont à joindre au dossier

#### Membres de la famille

	Age	Sexe (H/F)	Personne en situation de handicap (cocher)	Personne malade (cocher)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

#### PLAN DE FINANCEMENT DU SEJOUR DE LA PERSONNE

COÛTS DU PROJET		SOURCES DE FINANCE	MENT
Coût transport - €		APV-ANCV	- €
Coût hébergement	- €	CAF	- €
Coût restauration	- €	MSA	- €
Coût loisirs	- €	Conseil Régional	- €
Coût autres	- €	MDPH	- €
		Conseil Général	- €
Ou		Commune ou intercommunalité	- €
Formule tout compris	- €	Organisme porteur de projet	- €
		Participation / Autofinancement de la famille	- €
		ССАН	- €
		Etat	- €
		Financeur privé	- €
		Autre, préciser	- €
Total	- €	Total	- €
Dont surcoût lié au handicap	- €		

- Le total des coûts du projet doit être égal au total des sources de financement
- Le montant journalier du séjour ne peut pas dépasser 170 € (sauf dérogation)
- La participation même minime du bénéficiaire est obligatoire
- Le montant de l'APV ne peut représenter plus de 80% du coût total du séjour
- L'aide aux vacances pour les travailleurs d'ESAT est plafonnée à 200€